

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE NEUF JUILLET, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 3 juillet 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BARON (*suppléant de Benoît DESPRES, absent*), Carole BERECHÉL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, David BURLLOT, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Denis BERTRAND donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Paulette BEUREL donne pouvoir à Yves RUFFET,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Jérémy BOULARD donne pouvoir à Sylvie HERVO,
- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Thierry GAUVRIT donne pouvoir à Christelle LEVY-ROBERT,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Camille CAURET,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Christophe ROBIN donne pouvoir à Daniel COMMAULT,
- Yvon BERHAULT, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Alain GOUÉZIN, Josianne JEGU, Jean-Michel LEBRET, Marc LE GUYADER, David L'HOMME, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Thierry ROYER

Délibération n°2024-112

Membres en exercice : 69 Présents : 48

Absents : 21

Pouvoirs : 12

SPORT

AMENAGEMENT DE LA SALLE ANNEXE DE LA HALLE DES SPORTS DU LIFFRE AVANT-PROJET DEFINITIF

En septembre 2023, la halle des sports du Liffre a ouvert ses portes au public. Cet équipement sportif comporte une salle annexe de 400 m² close et couverte mais non aménagée. Le Bureau communautaire a souhaité faire de cet espace un lieu à vocation événementielle permettant l'accueil de forums, conférences ou expositions par exemple. Ces manifestations peuvent être liées à l'activité de la halle ou non. Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet GPAA de Nantes (maître d'œuvre de la halle du Liffre) pour concevoir cet aménagement.

Des études ont ainsi été menées pour aboutir à l'Avant-Projet Définitif (APD) qui est présenté aux conseillers communautaires et qui reprend les objectifs fixés :

- Un espace public de 310 m² équipé avec écran TV et dispositif de visio-conférence,
- Un espace accueil de 37 m² avec banque d'accueil, vestiaires et zone traiteur (dressage et présentation uniquement). Un accès direct extérieur et une alimentation électrique dédiée permet de positionner un camion frigorifique à proximité immédiate,
- Un bloc sanitaire de 4 WC dont 1 PMR permettant un fonctionnement en autonomie du reste de la halle,
- Deux locaux de rangement de 16 m² chacun pouvant accueillir le mobilier (tables et chaises) sur chariots de manutention (tables et chaises non compris),
- Les installations techniques de chauffage et de traitement de l'air, greffées sur l'installation initiale de la halle, sont positionnées dans un local technique créé en étage au-dessus des locaux de rangement.

Les dispositions particulières (création d'issues de secours supplémentaires, désenfumage, ...) liées à l'intégration d'un espace à caractère événementiel dans un établissement ERP à vocation sportive ont été prises en compte et présentées aux services de prévention du SDIS. La capacité maximale de la salle annexe sera de 299 personnes. La capacité maximale globale de la halle est inchangée et reste fixée à 1 499 personnes.

Le coût prévisionnel des travaux associés à cet avant-projet définitif est estimé par le maître d'œuvre à 413 552,10 € HT. En parallèle, l'achat de mobilier (tables et chaises) pour cette salle sera également à réaliser pour un montant estimé à 45 000 € HT.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE l'avant-projet définitif relatif à l'aménagement de la salle annexe de la halle des sports du Liffre à Lamballe-Armor,
- ARRETE le coût prévisionnel des travaux associé à cet avant-projet définitif à 413 552,10 € HT,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



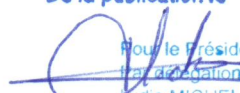
Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

16 JUL. 2024

De la publication le

16 JUL. 2024


Pour le Président
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale